

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2020

**TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)*, la municipalité de Sainte-Françoise peut établir une tarification pour l'utilisation de biens ou de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification doit être établie par règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de biens et services municipaux dans un seul et unique règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par Martin Beulac et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 15-2020 relatif à la tarification pour les services municipaux offert par la municipalité de Sainte-Françoise soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la municipalité de Sainte-Françoise.

**Résolution 136-09-2020**

**1. Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était reproduit ci-après au long.

**2. Objet**

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification pour les biens et services offerts par la Municipalité.

**3. Tarification**

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard de chaque bien ou service sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services. Le détail de la tarification est reproduit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**4. Abrogation et remplacement**

Le présent règlement remplace toutes les dispositions comportant une tarification dans d'autres règlements. Il prévaut sur toute disposition inconciliable d'un autre règlement municipal et d'une résolution du Conseil municipal de Sainte-Françoise en matière de tarification.

**5. Entrée en vigueur et publication**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Mario Lyonnais  
Maire

---

Carine Neault  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	2 juin 2020
Adoption du règlement	8 septembre 2020
Avis public d'adoption	9 septembre 2020

## Grille de tarification des biens et services

### Annexe A Travaux publics

<b>Voirie</b>	<b>Tarifs</b>
Bacs de recyclage	Prêté gratuitement par la Municipalité
Bacs d'ordure	100,00\$
Bordure de béton : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Trottoirs : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Pavage : réfection, montée, ajout	Coûts réels des travaux
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux
Lumière de rue : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d'un ponceaux privé	Coûts réels des travaux
Corriger l'état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandu boue, pierre, sable ou divers matériaux granulaires en provenance de l'immeuble du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.	Coûts réels des travaux
Main d'œuvre de l'inspecteur municipal (incluant camionnette des travaux publics et outils)	44,00\$/heure
<b>Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne</b>	<b>Tarifs</b>
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d'un rapport d'inspection, ordonnance et entente)	500,00\$
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500\$ de frais d'ouverture de dossier)	50,00\$/heure
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels
Frais de déplacement	0,45\$/km

### Annexe B Location de salle

<b>Salle multifonctionnelle Capacité de 250 à 300 personnes</b>	<b>Tarifs</b>
1 journée ou 1 soirée (8 heures)	150,00\$
½ journée (4 heures)	75,00\$
Organismes locaux (Rencontre – réunion)	Selon entente
Sport, cours ou activité éducative (moins de 10 personnes)	2,50\$/personne/heure
Sport, cours ou activité éducative (plus de 10 personnes)	25\$/heure
Soirée dansante - FADOQ	75,00\$
Salon funéraire – 1 jour	175,00\$
Salon funéraire – 2 jours	275,00\$
Montage de la salle	75,00\$/heure
<b>Salle municipale Capacité de 50 à 70 personnes</b>	<b>Tarifs</b>
Soirée dansante, soirée familiale, souper suivi d'une soirée	75,00\$
Organismes locaux (rencontre, réunion)	Selon entente
Montage de la salle	75,00\$/heure

## Annexe C Administration

<b>Demande d'accès à l'information</b>	<b>Tarifs</b>
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (A-2.1, R.3)
Copie d'un règlement municipal	
Copie d'un rapport financier	
Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident	
Copie de tout autre document en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ou autre	
<b>Photocopies et télécopies</b>	<b>Tarifs</b>
Photocopie en noir et blanc pour les organismes	Gratuit
Photocopie en noir et blanc pour les particuliers	0,10\$ la page
Photocopie couleur pour les organismes	Gratuit
Photocopie couleur pour les particuliers	0,15\$ la page
<b>Télécopies</b>	<b>Tarifs</b>
Télécopie pour les organismes	1,00\$ l'envoi
Télécopie pour les particuliers	2,00\$ l'envoi
<b>Journal Le Franlageois</b>	<b>Tarifs</b>
Copie d'un numéro du journal	Gratuit selon la disponibilité
<b>Frais de mobilisation dans l'exercice de fonctions municipales (élus et employés)</b>	<b>Tarifs</b>
Frais de déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de la Municipalité (Tarif majoré de 0,10\$/km si covoiturage avec un autre élu ou employé de la Municipalité)	Selon le prix déterminé mensuellement par la MRC de Bécancour
Frais de repas maximum incluant les taxes et le pourboire (remboursement effectué sur présentation de pièces justificatives)	Déjeuner : 12,00\$ Dîner : 25,00\$ Souper : 30,00\$
<b>Autres frais</b>	<b>Tarifs</b>
Intérêts pour compte en souffrance	18%
Frais administratifs	15%
Frais pour chèque sans fonds	25,00\$
Envoi postal recommandé	Coûts réels
<b>Bibliothèque</b>	<b>Tarifs</b>
Abonnement	Gratuit
Remplacement de la carte de membre magnétique	2,00\$
Remplacement d'un livre perdu ou endommagé	Selon le prix listé
Remplacement d'un livre sans prix listé	20,00\$
Remplacement d'une liseuse	Selon le prix listé
Frais de retard – Livre, revue, CD	Aucun
Frais de retard – Liseuse	Aucun
<b>Enregistrement des chats et des chiens</b>	<b>Tarifs</b>
Chat non stérilisé	35,00\$
Chat stérilisé avec preuve	25,00\$
Chien stérilisé avec preuve	25,00\$
Chien non stérilisé	35,00\$
Chien-guide	Sans frais
Frais de retard	10,00\$